



# POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Orange BISSAU

Diffusion Interne – Orange BISSAU

07



## Sommaire

1. Mot de la Directrice générale.....	3
2. Introduction.....	4
3. Définition de la fraude.....	4
4. Portée de la Politique de lutte contre la fraude.....	4
5. Stratégie de lutte contre la fraude.....	4
6. Déontologie, éthique, fraude et corruption .....	5
7. Procédure en cas de fraude suspectée.....	5



## 1. Mot de la Directrice générale

La fraude est une menace qui pèse sur toutes les entreprises.

Elle peut engendrer très rapidement de lourdes pertes financières mais, encore plus important, peut nuire à la relation de confiance que nous entretenons avec les actionnaires, les clients, les collaborateurs, les fournisseurs et les partenaires.



Les actes de fraude ou de corruption commis par ceux qui travaillent en notre nom peuvent exposer Orange BISSAU à de lourdes pénalités aux plans juridiques et financières et résulter en des poursuites judiciaires contre les auteurs.

Orange Bissau rejette totalement l'usage de pratiques frauduleuses ou corrompues et ne tolère aucune forme de fraude ou de corruption de la part de ses collaborateurs.

Chacun d'entre nous a un rôle de vigilance à jouer dans la lutte contre la fraude. Ce document explique comment nous définissons la fraude, comment nous gérons les risques qu'elle pose, ainsi que la marche à suivre si vous soupçonnez une fraude.

Il est demandé à tous les collaborateurs de se familiariser avec ce document. Je vous prie donc de le lire attentivement et d'en parler avec vos collègues et vos équipes, afin de bien vous sensibiliser au rôle que vous avez à jouer pour protéger orange Bissau et son image de marque.

**Madame Nogoye Thérèse TOUNKARA**  
Directrice Générale d'Orange Bissau



**Nogoye Thérèse  
TOUNKARA**



## 2. Introduction

Ce document décrit la Politique de lutte contre la fraude d'Orange BISSAU. Il s'applique à tous les managers, collaborateurs et fournisseurs d'Orange BISSAU.

Il communique l'engagement constant d'Orange BISSAU à gérer efficacement les risques de fraude.

Cette politique décrit notre approche en matière de gestion des fraudes, ainsi que notre engagement au maintien des normes les plus élevées. Elle explique également comment les managers et collaborateurs peuvent signaler leurs éventuels soupçons de fraude.

La politique de lutte contre la fraude d'Orange BISSAU doit être lue conjointement au Code de déontologie qui fournit un cadre de valeurs comportementales pour tous.

Chaque manager devra s'assurer que tous ses collaborateurs sont sensibilisés à cette politique et à la nécessité de faire preuve de vigilance dans les actes au quotidien et dans l'identification et la prévention de la fraude.

## 3. Définition de la fraude

Orange BISSAU définit la fraude comme **tout événement se produisant lorsque des faiblesses de processus / de contrôle / techniques sont exploitées afin d'en obtenir un avantage.**

## 4. Portée de la Politique de lutte contre la fraude

Les conditions de cette politique s'appliquent à toute fraude, avérée ou supposée, nuisant ou risquant de nuire à la santé financière, la réputation ou la conformité d'Orange BISSAU. Cela inclut les fraudes commises par les managers et les collaborateurs ainsi que les fraudes commises par des tiers.

## 5. Stratégie de lutte contre la fraude

Notre approche vis à vis de la fraude peut être résumée selon les principes clés suivants :

- ❖ prendre les mesures nécessaires à l'identification des risques de fraude;
- ❖ prendre des mesures adéquates pour minimiser les risques de fraude ;
- ❖ déployer des contrôles préventifs ;
- ❖ protéger ceux qui tirent la sonnette d'alarme tout en dissuadant les collaborateurs de porter des accusations malveillantes ou sans fondement;
- ❖ mettre en place des procédures officielles pour enquêter sur les soupçons de fraude;
- ❖ prendre des mesures disciplinaires efficaces contre les personnes ayant commis une fraude.



## 6. Déontologie, éthique, fraude et corruption

Le Code de déontologie de Orange BISSAU définit un ensemble de principes directeurs à respecter et qui visent à renforcer la confiance des actionnaires, des clients, des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires.

Le Code de déontologie stipule clairement que Orange BISSAU ne tolère pas la corruption (un exemple de fraude) et qu'il attend de ses collaborateurs qu'ils s'abstiennent de s'engager dans la moindre pratique illégale et qu'ils signalent leurs soupçons de fraude ou de corruption par les voies appropriées.

Par actes de « corruption », nous entendons toute conduite par laquelle une personne accepte ou convient d'accepter une rétribution conduisant à son enrichissement personnel ou à celui d'une autre personne, lorsque le dessein est d'agir de façon malhonnête ou illégale vis-à-vis de Orange Bissau et de ses intérêts.

## 7. Procédure en cas de fraude suspectée

Orange BISSAU attend de ses collaborateurs suspectant une fraude qu'il en informe immédiatement leur Directeur et la Direction de l'Audit, des Risques et de la Qualité (ARQ).

Tout Directeur a l'obligation de constituer et transmettre au Directeur ARQ un dossier constitué du résultat des investigations préliminaires et des demandes d'explication incluant les réponses des mis en cause.

Toute alerte est considérée comme faite de bonne foi. Le Directeur concerné et la Direction ARQ garantissent la confidentialité tant du nom du collaborateur qui a alerté que le traitement de l'alerte.

Tout collaborateur qui effectue une alerte ne pourra faire l'objet d'aucune menace, ni discrimination de traitement, ni d'aucune autre mesure défavorable, sauf si les faits signalés sont inexacts sciemment ou le mettent en cause.

Le non-respect de la présente disposition d'alerte constitue un manquement à ses obligations professionnelles passible de sanctions conformément au Règlement intérieur.